

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Régularisations foncières de la rue des Mouilleboeufs pour la réalisation de l'opération de rénovation de la résidence des Mésanges

Rapporteur : Patrice Pattée

Dans le cadre de l'aménagement du lot n° 1 des Quatre-chemins et du partenariat défini avec France Habitation pour la rénovation de la résidence des Mésanges, un plan de bornage amiable a été dressé et il convient aujourd'hui de procéder aux régularisations foncières.

L'élargissement de la rue des Mouilleboeufs a fait l'objet d'un plan d'alignement en date du 8 décembre 1960, comme représenté sur le plan ci-joint. La voie a été aménagée mais les actes notariés n'ont été que partiellement régularisés avec les propriétaires riverains.

C'est le cas avec la résidence des Mésanges, construite dans les années 60 grâce à la viabilisation de la rue des Mouilleboeufs, sans qu'il y ait eu rétrocession foncière de l'emprise de voirie à la Ville. Dans le cadre de l'opération de rénovation de cette résidence, France Habitation accepte par avenant à la convention de partenariat du 14 octobre 2015, de procéder à cette régularisation foncière à l'euro symbolique.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique de l'emprise de terrain constituant la voirie communale et référencée comme suit :
 - emprise 3a issue de la parcelle cadastrée A n° 3 pour une superficie de 266 m²,
 - emprise 4a issue de la parcelle cadastrée A n° 4 pour une superficie de 156 m²,
 - emprise 5a issue de la parcelle cadastrée A n° 5 pour une superficie de 48 m²,
 - emprise 6a issue de la parcelle cadastrée A n° 6 pour une superficie de 48 m²,Soit une emprise totale de 518 m².
- autoriser le maire à signer tous les actes notariés et documents afférents à cette régularisation foncière.